



TRANSPORTS EN COMMUN

➤ **1^{ER} JUILLET 2016**

LA TARIFICATION SOLIDAIRE ÉVOLUE

POUR ENCORE + DE SOLIDARITÉ



En **2015**, vous pouviez bénéficier des titres de transport à tarif réduit si votre quotient familial ne dépassait pas 630 €.

Au **1^{er} juillet 2016**, ce plafond de 630 € est relevé à 750 € avec un tarif mensuel de 18,40 €, soit 60% de réduction par rapport au tarif normal.

Comment bénéficier de la tarification solidaire ?

Si vous remplissez les conditions (quotient familial inférieur à 750 €), vous pouvez d'ores et déjà, faire créer ou renouveler votre carte Mode**Pass** :

- Rendez-vous à l'**Espace T2C** muni de votre attestation de droits (attestation CAF, CCAS).

1 an de tarification solidaire

La tarification solidaire fête ses 1 an.

Depuis sa création,
19 000 personnes bénéficient déjà de la tarification solidaire.

Quotient familial	Niveau de réduction	Tarif 2016 de l'abonnement mensuel
0 à 400 €	- 92 %	3,60 €
401 à 550 €	- 80 %	9,20 €
551 à 750 €	- 60 %	18,40 €



POUR PLUS D'INFORMATION

www.smtc-clermont-agglo.fr • www.t2c.fr
ou auprès de votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)